

Boulange

Près de 70 000 € pour les associations

Réuni en séance, le conseil municipal boulangeois a voté les budgets, accordé des subventions aux associations et lancé des pistes pour commémorer la Libération.

Dans le cadre des travaux de réalisation de la Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), un emprunt de 590 000 € sera contracté. Ce prêt sera remboursé par les loyers des praticiens, assurant ainsi une gestion financière prudente et viable.

Pour ce qui en est du projet de construction du nouveau complexe sportif, la mise en œuvre nécessite le recours à un prêt relais, en raison des délais d'attribution des subventions. Son montant s'élève à 1 000 000 €, sur une période de trois ans, permettant ainsi de lancer les travaux en attendant le versement des subventions.

Les crédits de paiement (CP) seront de 3 157 952 € en 2024, 1 800 000 € en 2025, 1 357 952 €

en 2026, alors que les autorisations de programme (AP) sont de 5 698 724 €.

Valeurs démocratiques

Marc Gruhn, conseiller délégué aux sports, a présenté le Contrat d'engagement républicain (CER) et le rôle essentiel dans le processus d'octroi des subventions. Ce contrat sera une nouvelle fois inclus dans le processus d'attribution des subventions aux associations.

« Cela garantira le soutien aux associations partageant nos valeurs démocratiques, tout en assurant que les fonds publics sont utilisés de manière responsable et conforme à nos principes républicains », a précisé Marc Gruhn. Le versement des subventions se fera en une seule fois si le montant est inférieur à 1 500 € et en deux fois (75 % et le solde de 25 %), si le montant est supérieur à 1 500 €.

Les subventions annuelles aux associations s'articulent ainsi : ACPG 450 €, Amicale des sapeurs-pompiers 1 400 €,



Un prêt relais en raison des délais de subventions sera contracté, ceci afin d'avancer sur le projet du nouveau complexe sportif.

Amonferlor 374,25 €, Basket 3 800 €, Le Sillon 12 500 €, Donneurs de sang 150 €, Football 9 000 €, Gaule boulangeoise 650 €, Gymnastique volontaire 1 250 € + 250 € de subvention pour ses 40 ans, Karaté Do 2 500 € et subvention excep-

tionnelle de 500 € pour les 30 ans, Les Petits Boulan'joie (APE) 250 €, Pétanque 1 500 €, ACJM (conciliateur de justice) 100 €, Label Cadence 3 500 € dont 3 000 € destinés aux animations culturelles, CCAS 11 311,37 €, école maternelle (sortie de fin d'année) 1 530 € et 3 400 € pour les crédits scolaires et 300 € pour le projet Adage/cinéma, école Victor-Hugo (sortie fin d'année) 2 790 € et 6 200 € pour ses crédits scolaires. Le montant total de ces subventions s'élève à 66 205,62 €.

Le maire Antoine Falchi a présenté ensuite les taux de fiscalité 2024 qui se présentent comme suit : taxe foncière sur les

propriétés bâties 34,69 %, sur le non-bâti 85,16 % et taxe d'habitation 15,49 %.

Le vote des budgets

Le budget principal 2024 s'équilibre en termes de dépenses et recettes à 2 339 142,47 € en section de fonctionnement et à 4 240 108,63 € en section d'investissement. Le budget assainissement s'équilibre en dépenses et recettes à 205 297 € en section d'exploitation et à 215 466 € en investissement.

Dernier budget à l'ordre du jour, celui de la MSP. Ce budget annexe s'équilibre à 102 979,14 € en fonctionnement et à 1 012 857 € en investissement.

La Libération commémorée le 22 septembre

Après « Moselle déracinée », « Moselle annexée » et « Moselle martyrisée », le conseiller départemental Patrick Weiten a décidé de poursuivre le travail mémorial engagé, dans le but toujours recherché de raviver l'histoire mo-

sellane, et particulièrement la mémoire des trois conflits franco-allemands. Aussi, les élus locaux ont décidé d'organiser le 22 septembre une manifestation intitulée Commémoration de la Libération de Boulange. Le budget pré-

visionnel de cette initiative s'élève à 3 000 € HT, englobant notamment les frais liés à l'acquisition d'une stèle et à la venue du Club de l'Est du véhicule militaire. Une subvention sera demandée au Conseil départemental.

Audun-le-Tiche

Aumetz

► Bloc-notes